



Le CPF, et vous ?

Octobre 2019

Le CPF, et vous ?

Sommaire

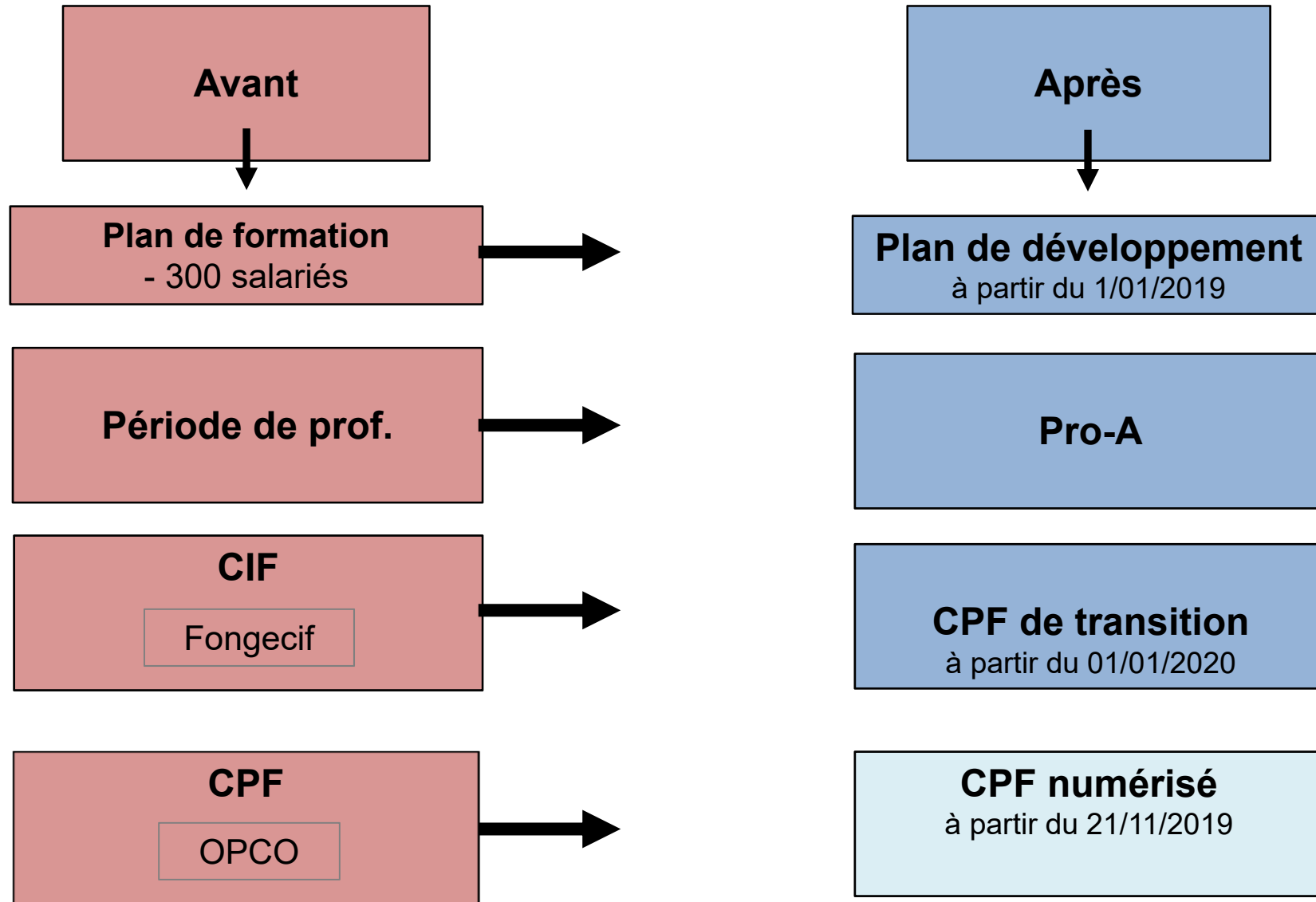
- 1. La réforme, points d'étapes**
- 2. Le CPF, comment ça marche ?**
- 3. Le CPF et le DIF**
- 4. Le CPF et le financement**
- 5. Le CPF numérisé, comment ça marche ?**
- 6. Le CPF et le salarié**
- 7. Le CPF et l'entreprise**
- 8. Le CPF et l'organisme de formation**

Le CPF, et vous ?

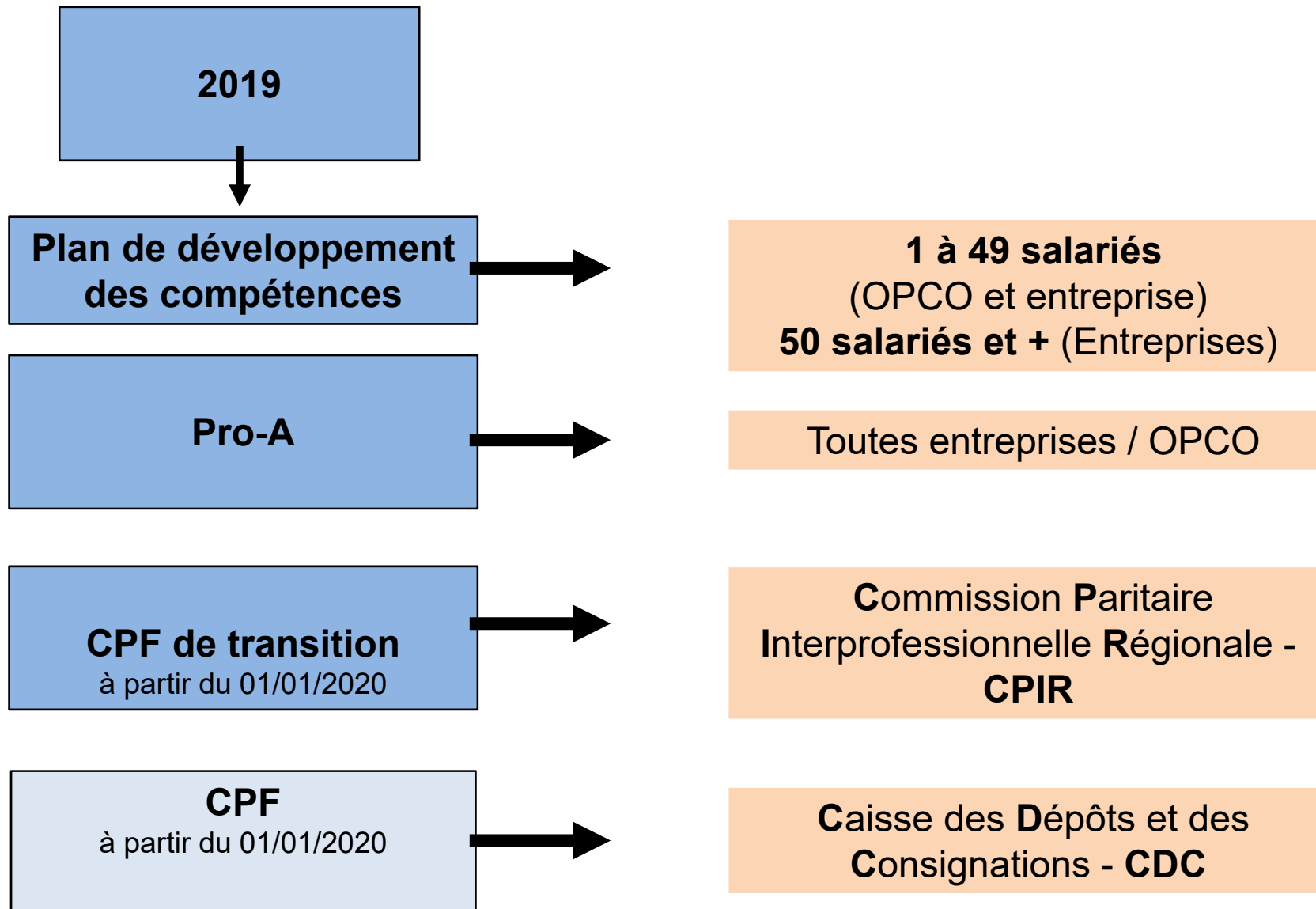
1- La réforme, points d'étapes



Réforme 2018 - Accès à la formation des salariés en poste



Financement de la formation des salariés en poste



Le CPF, et vous ?

2- Le CPF, comment ça marche ?



Le CPF, et vous ?

2- Le CPF, comment ça marche ?

| Bénéficiaires | Alimentation | Plafond |
|---|---|---------|
| Salariés à temps plein ou durée du travail au moins égale à mi-temps | 500€ par année de travail | 5000€ |
| Salariés dont durée de travail < à un mi-temps Salariés en CDD | Au prorata temporis de la durée de travail effectuée (si décimales : arrondi à la 2e décimale au centime d'euro supérieur) | 5000€ |
| Salariés peu ou pas qualifié (infra V) sur déclaration de situation par le bénéficiaire ou CEP | 800€ par année de travail | 8000€ |
| Travailleurs handicapés des ESAT (tps plein ou partiel) | 800€ par année de travail | 8000€ |
| Travailleurs indépendants, membres des professions libérales et des professions non salariées, leurs conjoints collaborateurs et les artistes auteurs | 500€ par année de travail | 5000€ |
| Titulaires compte d'engagement citoyen | 240€ par année | 720€ |

Le CPF, et vous ?

2- Le CPF, comment ça marche ?

Pour démarrer :

- Le CPF est monétisé depuis 1 janvier 2019 (15 €/1h00)
- Alimentation tous les ans (500 €/an et à 5000 €)
(salarié Niveau CAP et +)
- Le compte personnel de formation est à activer obligatoirement

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>



Le CPF, et vous ?

2- Le CPF, comment ça marche ?

Le compte personnel de formation, c'est :

- un dossier de formation personnel
- ses heures CPF et l'historique de son compte
- les formations adaptées à son statut et à ses attentes
- des informations détaillées sur les démarches à entreprendre
- les interlocuteurs à contacter en cas de besoin



Le CPF, et vous ?

3- Le CPF et le DIF



Le CPF, et vous ?

3- Le CPF et le DIF

Si vous aviez un statut salarié avant le 31 décembre 2014 :

- vous possédez peut-être encore des heures DIF
- vous pouvez les utiliser pour effectuer une formation
- il vous suffit de les reporter dans votre Compte Personnel de Formation

Vos heures acquises au titre du DIF (Droit Individuel à la Formation) sont pérennes sous réserve qu'elles soient inscrites avant le 31/12/2020.



Le CPF, et vous ?

3- Le CPF et le DIF

Connaître son solde DIF :

- Bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015
- Attestation spécifique transmise par l'employeur en 2015
- Certificat de travail remis par le dernier employeur avant décembre 2014

*Sauf si agent public, agent statutaire
chambre consulaire ou salarié de droit
privé d'une chambre d'agriculture*



Le CPF, et vous ?

4- Le CPF et le financement



Le CPF, et vous ?

4- Le CPF et le financement

Projets certifiants

1. **Les certifications professionnelles** enregistrées au RNCP (*Répertoire national des certifications professionnelles*)
2. **Blocs de compétences**
3. **Certifications** enregistrées dans le répertoire spécifique
4. **VAE** : la **V**alidation des **A**cquis et de l'**E**xpérience

Le CPF, et vous ?

4- Le CPF et le financement

Projets non certifiants

1. **Les bilans de compétences**
2. La préparation au **code de la route** et au **permis de conduire** (voiture et poids lourd)
3. Les actions de formation **d'accompagnement et de conseil aux créateurs ou repreneurs d'entreprises**
4. **Les actions de formation aux bénévoles**, aux volontaires et aux sapeurs-pompiers volontaires (Compte d'Engagement Citoyen)

Le CPF, et vous ?

5- Le CPF numérisé, comment ça marche ?



Le CPF, et vous ?

5- Le CPF numérisé, comment ça marche ?

- Une application disponible à l'automne – 1 décembre 2019
- Suppression de l'intermédiation – relation directe entre le bénéficiaire et le prestataire



Le CPF, et vous ?

5- Le CPF monétisé, comment ça marche ?

Cette application, permettra de :

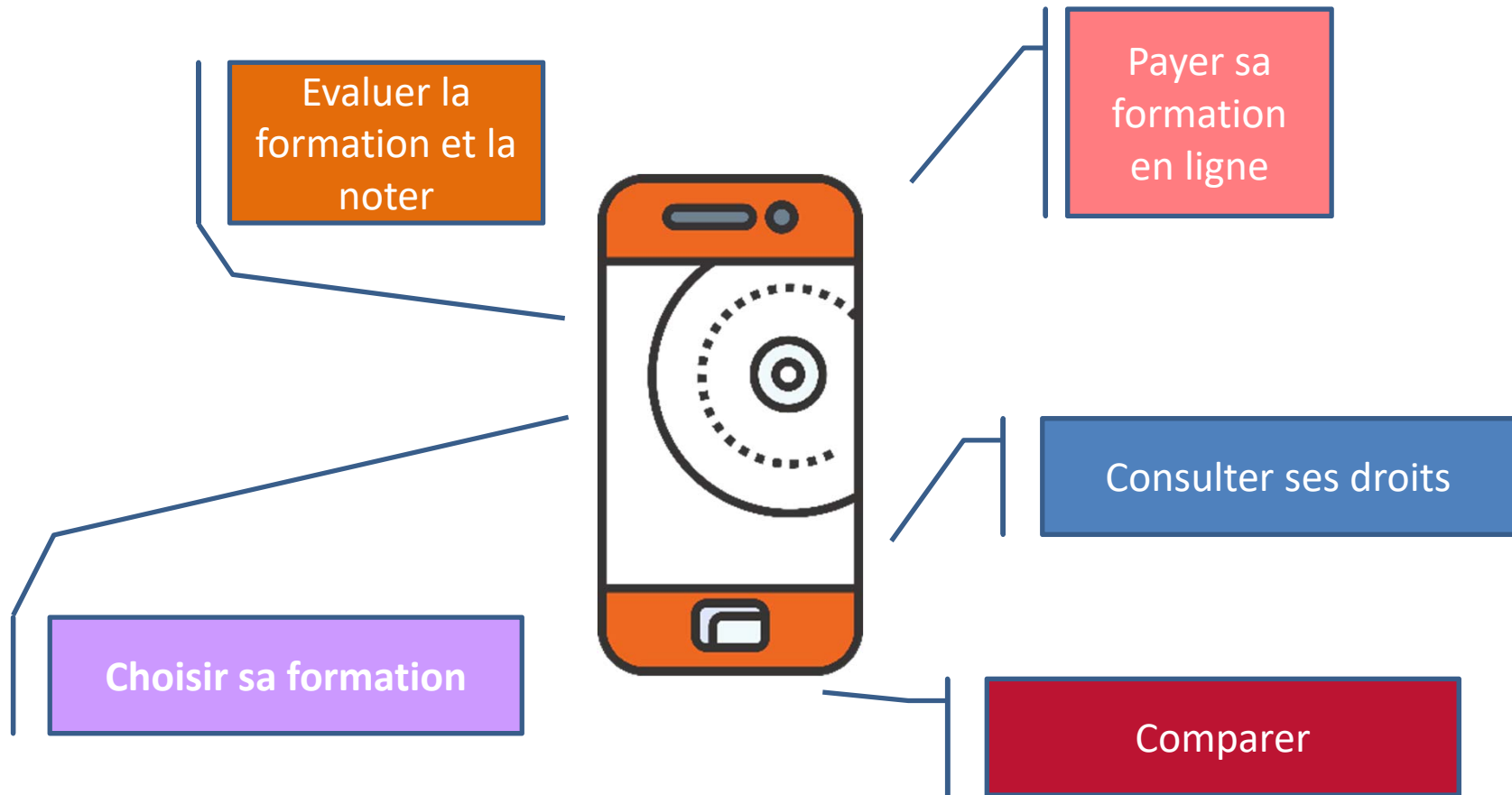
- connaître ses droits acquis au titre du CPF
- choisir une formation et financer son projet
- s'inscrire à la formation et payer directement en ligne

Accessible soit sur Android Play Store, soit depuis Apple Store



Le CPF, et vous ?

6- Le CPF et le salarié



Le CPF, et vous ?

7- Le CPF et l'entreprise

Favoriser l'échange avec le salarié en :

- menant **les entretiens professionnels** tous les 2 ans
- **informant** sur le Compte Personnel de Formation
- proposant **le cofinancement** et l'abondement
- Acceptant du **CPF sur du temps d'entreprise**

Rechercher une formation qualifiante pour le salarié et qui soit la plus à même de profiter également à l'entreprise

Le CPF, et vous ?

8- Le CPF et l'organisme de formation

De nouvelles règles :

- Être certifié qualité organisme de formation - 2020
- Un portail commun référençant l'ensemble des formations ou des actions éligibles au CPF

*Sous le règne de l'évaluation permanente et contraint
de soigner la qualité de ses prestations*

Le CPF, et vous ?

Les essentiels

- Un site web unique pour le salarié – Mon Compte Personnel Formation
- Prise en compte des heures DIF jusqu'au 31/12/2020
- Application numérique à partir du 1 décembre 2019
- L'entretien professionnel comme levier de co-construction du projet du salarié en lien avec le projet de l'entreprise
- Le salarié devient acteur de sa formation
- L'entreprise peut abonder et co-financer la formation du salarié
- Des organismes de formation certifiés et contrôlés de façon continue

Le CPF, et vous ?

Les essentiels, pour le salarié

Plusieurs raisons de se former :

- **maintenir** son employabilité
- **acquérir** de nouvelles compétences
- **mettre à jour** des connaissances
- **obtenir** un diplôme
- **changer** de métier dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise

Le CPF, et vous ?

Les essentiels, pour le salarié

*« Se former aujourd'hui,
pour se préparer aux
besoins de demain. »*

Le CPF, et vous ?

Les essentiels, pour l'entreprise

Investir dans la formation de ses salariés pour :

- **préparer et construire l'avenir**
- **développer des compétences** et améliorer ses savoir-faire
- gagner en **productivité et en qualité de service**
- maintenir l'employabilité et faire évoluer dans l'entreprise
- adapter les **qualifications des salariés** aux métiers d'aujourd'hui et de demain

Le CPF, et vous ?

Les essentiels, pour l'entreprise

« Investir dans la formation, c'est accompagner ses salariés à développer leurs compétences, aujourd'hui, pour répondre aux besoins de l'entreprise, demain »



Une équipe à votre écoute

<http://www.antenna.fr>

02 51 66 82 82